## RAPPORT sur les travaux de la Commission en 1983, 1984 et 1985

Monsieur le Ministre,

Les réunions statutaires (chaque année trois réunions plénières et six réunions de section) ont eu lieu dans les locaux de la Fondation Universitaire à Bruxelles les 31 janvier, 30 mai et 24 octobre 1983, les 30 janvier, 28 mai et 29 octobre 1984 et les 28 janvier, 20 mai et 28 octobre 1985.

Communications faites aux réunions plénières :

1983

A. Goosse: Belgicismes d'origine anglaise.

M. Gysseling: Prehistorische waternamen in Vlaanderen en Wallonië.

1984

R. Willemyns: Taalstandaardisering in Vlaanderen en Québec.

R. Mantou : Mots flamands francisés dans les actes rédigés en français au XIIIº siècle.

Mme Mantou a soumis à la Commission quelques réflexions à propos de mots flamands francisés qu'elle a rencontrés dans son étude du vocabulaire d'actes rédigés en français dans la partie flamingante de l'ancien comté de Flandre. Il s'agit de mots fla-

mands ayant été traités morphologiquement par les scribes, de quelque manière que ce soit, comme des mots français.

Mme Mantou a montré, à travers une série d'exemples, en quoi consiste la francisation et s'est penchée sur la sémantique des mots. Elle a distingué plusieurs cas : 1º des mots qui sont inconnus par ailleurs en français, notamment des verbes ayant adopté la conjugaison française et des substantifs; parmi les substantifs, elle a relevé des mots moy. néerl. commençant par sc., sp. et st. francisés par l'addition d'un e prosthétique, des noms d'agents se terminant en moy. néerl. par le suffixe -er(e) (non accentué) francisés en -eur (accentué), des noms d'agents moy. néerl. en -aenre, -aender francisés en -are, -ar et des noms se terminant en moy, néerl, par le suffixe -er francisés en -ier; 2º des mots qui se présentent sous une forme qui n'existe pas en français, mais qui est très proche de formes françaises connues; le sens de ces mots est le même en moy. néerl. et en a. fr. et l'on peut considérer qu'il s'agit bien de mots flamands francisés; 3º des mots qui se présentent sous une forme qui existe en français, mais avec un sens qui n'est pas signalé par les dictionnaires français pour les régions d'oil; étant donné qu'ils figurent dans des textes de la Flandre flamingante entre 1250 et 1350, il s'agit vraisemblablement de formes flamandes francisées et non de mots ayant en français un sens particulier qui n'aurait pas été signalé jusqu'à présent; 4º des mots ayant le même sens qu'en moy. néerl., dont ils proviennent, mais qui ne sont passés en français qu'ultérieurement et avec un sens tout à fait particulier, différent de celui qu'ils ont dans les textes étudiés; il n'y a pas lieu de les considérer comme des attestations antérieures à celles qui ont été relevées dans les dictionnaires français, mais comme des mots flamands francisés de manière fortuite, et, apparemment, sans lendemain; il arrive que la forme française plus récente soit légèrement différente de la forme relevée; 5° des mots moy, néerl, francisés par l'adoption de la marque du pluriel français en -s ou en -z.

J. Moors: Visé-Wezet. In welke taal noemen we onze plaatsen?

1985

J. GERMAIN: Le nom de famille Vasamuliet ou les tribulations d'un nom de famille flamand en Wallonie. Ou comment, au gré d'accidents graphiques dans les registres paroissiaux et d'état civil, le nom de famille d'un certain Henri-Joseph Vansanvliet, établi à Moustier-sur-Sambre en 1752, se transforme progressivement en une multitude de noms d'apparence romane comme Vasamillet, Vasamuliet, Vansilliette, etc. Voir Les dialectes de Wallonie XIII (1985).

- F. Debrabandere : Beschouwingen en problemen bij de voorbereiding van een Verklarend Woordenboek van familienamen in Vlaams-België en Frans-Vlaanderen.
  - P. Ruelle, Introspection d'un intellectuel patoisant.

M. Ruelle constate qu'après avoir patoisé pendant toute sa jeunesse, il n'a plus aujourd'hui d'interlocuteurs patoisants. La confrontation patois-langue de culture n'a plus lieu qu'à l'intérieur de lui-même. Il analyse ce phénomène psychologique.

Les images évoquées par un mot français et son équivalent dialectal (cheval-kevau, chèvre-gâte, têtard-maclote, eau-iau-eue, lune-bèle, etc.) ne sont pas les mêmes. L'usage du juron, chez une personne donnée, n'existe pas en français mais a persisté en dialecte. M. Ruelle explique pourquoi les mots expressifs dialectaux ont une plus grande force évocatrice : raison d'ordre phonétique, raison d'ordre sémantique. Il compare les modalités du tutoiement en français et en borain. Pour terminer, il estime que l'affirmation De taal is gansch het volk, acceptable au XIXe siècle, est actuellement beaucoup plus discutable.

Communications faites à la section wallonne :

#### 1983

- J. LECHANTEUR : Gloses à propos de termes de l'ancienne littérature liégeoise.
- M. Lechanteur expose une série de gloses sur les mots suivants : rolèt et retour, tirés du Noël Djans-è foû d'Jérûsalèm (XVIIe s.); boud'resses, tiré de la deuxième des Dix Pièces de vers sur les femmes et le mariage (1640); engageante, qui figure dans de nombreuses minutes de notaires liégeois (de 1695 à 1829); èheût, participe passé correspondant au fr. issu, qui figure dans l'Ode à Navaeus (1620). (à paraître dans Les dialectes de Wallonie.)

# J.-M. PIERRET : Le système phonologique du parler de Longlier.

Cette étude a pour objet d'établir la phonématique d'un parler d'une région à la limite des domaines wallon et lorrain.

Si le système consonantique ne diffère pas des systèmes des autres parlers wallons, il n'en va pas de même pour le système vocalique. Ce système présente en effet deux originalités : la première consiste dans la présence de deux voyelles longues parmi les voyelles intermédiaires postérieures; la seconde consiste dans l'utilisation de l'opposition de durée pour certaines voyelles nasales. Toutefois, cette opposition n'a pas un rendement très élevé. (Ce texte a été publié aussi dans les Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain.)

#### 1984

### J. LECHANTEUR: Wallon bwès d'cok.

Bien qu'absent du FEW, bwès d'cok désigne, dans une bonne partie de la Wallonie, l'érable sycomore (ou plane), parfois aussi le faux-platane. Ce « bois de coq » se rencontre également dans les inventaires des notaires liégeois, aux 17e et 18e s., à côté du mot simple «coq», s'agissant généralement de petits objets : ainsi « chapelet de coq » en 1644 ou « calebasse de bois de coq » en 1677. Or, pour certains, Dasnoy p.e., coq est mis par erreur pour coco ou coque de coco! L'origine de ce « bois de coq » est dès lors difficile à établir. S'agit-il effectivement, à l'origine, de coque de noix de coco, assez mince cependant? S'agit-il plutôt d'un arbuste? Ou bien faut-il partir quand même de « bois de coq » calqué sur « bois de poule » 'érable champêtre', avec réduction déjà ancienne en « coq » et accessoirement altération (due à la rareté relative de l'arbre) en «coque» ou «coco»? La réponse à ces questions est d'autant plus malaisée qu'une mention troublante de 1712 vient s'y mêler : « bois de buis, de corne, de coco ... » dans un inventaire d'outils de tourneur.

W. Bal: Notes de lecture à propos de « En ce temps-là... un gamin d'Eppe-Sauvage » par Auguste Hanon.

L'auteur, Auguste Hanon, est un ancien instituteur retraité, bon connaisseur du dialecte, qui relate ses souvenirs d'enfance à Eppe-Sauvage dans l'Avesnois, à quelque 6 km de Rance et de la frontière belge. Sa langue courante, parlée ou écrite, son idiolecte, est du français patoisé, qu'il utilise dans une sorte de discours mixte. C'est donc à un double titre que son témoignage peut être instructif pour nous.

Les remarques de W. Bal portent sur l'usage respectif du dialecte et du français, sur le phonétisme, sur la syntaxe et la morphosyntaxe; plus nombreuses encore sont les notes portant sur les particularités du lexique. De cet examen rapide, il ressort que le dialecte d'Eppe-Sauvage est tout aussi proche du wallo-picard que du picard et qu'il serait intéressant de poursuivre en France l'isoglosse les séparant.

J. Germain: Quelques termes techniques anciens relatifs à la houille dans la région de Charleroi.

Les termes techniques commentés sont extraits de dossiers d'instruction de procès, datant des 17° et 18° s., figurant dans le fonds d'archives des Enquêtes judiciaires du Conseil de Namur. Ces attestations de termes encore connus, soit en français soit en wallon, sont donc intéressants pour l'histoire du dialecte et du français écrit en Wallonie. On citera les mots suivants : bawette, baweter, clicher, fouailles, souillon, droiture, plature, etc.

#### 1985

- J. GERMAIN: Quelques termes techniques (suite).
- J. Germain commente brièvement quelques mots appartenant au vocabulaire de la houillerie, intéressants surtout pour leur datation. Quelques noms de veines sont aussi rapidement évoqués. (Paru dans : Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.)
- J. LECHANTEUR: Quelques cartes du tome 5 de l'Atlas linguistique de Wallonie.

Préparant actuellement le manuscrit du tome 5 de l'A.L.W., consacré à la seconde partie de la maison et du ménage (habillement, cuisine, lessive, etc.), Jean Lechanteur commente brièvement quelques cartes. Il s'agit de cartes posant des problèmes phonétiques (semelle, au nord-ouest soumèle, sômèle; fumer, lg.

foumi, tourn. et ath. funki; mèche d'une lampe, gaum. mitche, mîtche, miètche; crémaillère; à pieds déchaux), sémantiques (brosse de rue/à habits; chenêts/andiers), ou étymologiques (soulier, pic. sorlé; fumer, funki; pan de chemise, pic. lapète, lopète, loupète). Quelques cartes sont surtout intéressantes dans une perspective lexicale (brosse; poêle; fer à repasser; pan de chemise; fente d'une jupe).

Après avoir interrogé les membres de la Commission sur quelques points de détail curieux ou surprenants (p.e. réponse chansonète pour « bonnet » à Mo 64; gaumais âreû ou mussa pour « sarrau », etc.), J. Lechanteur présente plus longuement la carte « suie » (pour laquelle on note l'influence — selon les zones — des types « suif », « sève », « soufre », « suinter » et « sciure », la carte « battre le briquet » (plusieurs composés verbe + feu) et celles consacrées à la blouse de l'homme, à la lessive et aux éclats de bois.

A la section flamande quatre communications ont été faites en 1983, trois en 1984 et trois en 1985.

La composition de la Commission s'est modifiée comme suit : M. M. Francard a été élu membre de la section wallonne (20.01.85) en remplacement de M. O. Jodogne, qui est devenu membre honoraire.

Le Bureau de la Commission est composé de la façon suivante pour la période mai 1983-mai 1985 : A. STEVENS, président ; J. LECHANTEUR, vice-président ; J. MOORS, président de la section flamande ; J.-M. PIERRET, président de la section wallonne ; F. DEBRABANDERE, secrétaire de la section flamande ; J. GERMAIN, secrétaire de la section wallonne ; J. TAELDEMAN, secrétaire général.

Le Bureau de la Commission est composé de la façon suivante pour la période mai 1985-mai 1987 : J. Lechanteur, président ; J. Moors, vice-président et président de la section flamande ; R. Mantou, présidente de la section wallonne ; J. Taeldeman, secrétaire de la section flamande ; J. Germain, secrétaire de la section wallonne ; F. Debrabandere, secrétaire général.

Le Bulletin a été envoyé aux institutions et revues avec lesquelles nous entretenons des relations d'échange. Cent exemplaires sont mis à la disposition des centres scientifiques des universités de Belgique pour être remis aux étudiants et chercheurs.

En matière d'attribution de noms de rues, la Commission a été consultée en 1983, 1984 et 1985 par de nombreuses communes bruxelloises, wallonnes, germanophones et mixtes.

La Commission a poursuivi la révision linguistique des noms géographiques des cartes d'état-major publiées par l'Institut Géographique National.

La section wallonne, sous la direction de J. Herbillon, a examiné:

- en 1983 : 1472 toponymes figurant à Beaumont, Chastre, Chaumont-Gistoux, Eghezée, Gembloux, Gozée, Grandrieu, Ittre, Jauche, Jodoigne, La Hulpe, Merbesle-Château, Nalinnes, Perwez, Silensieux, Thuin, Walcourt, Waterloo, Wavre.
- en 1984: 1773 toponymes figurant sur les planchettes 32/5 à 32/8, 57/1 (Sivry), 57/2 (Rance), 57/3 (Froidchapelle), 57/4 (Senzeilles), 57/5 (Momignies), 57/6 (Seloignes), 57/7 (Chimay), 57/8 (Couvin), 62/1 (Macquenoise), 62/2 (Forge-Philippe), 63/2 (Rièzes), 62/4 (Cul-des-Sarts), 63/1 à 63/4, 63/8, 58/1 à 58/8.
- en 1985 : 582 toponymes figurant sur les planchettes 63/3, 64/1, 64/2, 64/3, 64/4, 64/5, 64/6, 64/7, 64/8.

Pour la section flamande l'examen a été fait par l'Instituut voor Naamkunde, sous la direction de K. ROELANDTS (voir plus haut).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bruges, le 31 décembre 1985.

Le Secrétaire,

Le Président,

F. DEBRABANDERE.

J. LECHANTEUR.